

Image not found or type unknown



Les charges de copropriete

Par **nassou**, le **14/05/2014** à **22:51**

Maître,

Depuis 2009 je vis dans un f2 pour un loyer de 650€ et 90€de charge comprise hier le 14mai 2014 je trouve un courrier dans ma boite lettre avec le décompte il me dit que c parent étaient trop laciste et que n étant pas la il a pas pu s en occupé (mais il encaisser bien les loyer pas de souci)dont il me réclame 800€pour 2012 et pour 2013 d anticipées et de payer en plus du loyer a 740 euro une provision de 67€!!! que faire ??? Et pour 2010 il demande rien !!

Par **HOODIA**, le **16/05/2014** à **08:51**

car il doit pouvoir réclamer un retour sur trois ans ,alors que ce dernier était de cinq avant .. J'ai lu ce changement dans un message sans cependant avoir lu le texte , aussi suis je prudent de ne pas l'affirmer et de laisser la réponse à plus compétent ?